

## Mémoire

présenté à:

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
**BAPE**

### Projet de parc éolien Massif du Sud

par: **Robin Gingras**  
janvier 2011

Bonjour,

Pour faire suite à ma demande d'audience publique déposée au cabinet du ministre M. Pierre Arcand en novembre dernier, j'aimerais maintenant vous présenter avec la préparation de ce mémoire, mes interrogations et surtout mes très grandes inquiétudes face à la réalisation d'un si gros projet de parc éolien au Parc régional du Massif du Sud.

Résidents permanents installés ici en Chaudière-Appalaches depuis 2005, nous avons vite fait ma famille et moi de découvrir à l'été 2006, ce joyau qu'est le Parc régional du Massif du Sud. Ce fut à ce moment notre « coup de coeur » instantané! En compagnie de ma conjointe et de mes deux enfants, nous avons pu pratiquer à quelques occasions différentes activités dont la randonnée pédestre en été ainsi que la promenade en raquettes lors de la saison froide. Quel bel endroit à fréquenter avec l'ampleur des ses montagnes, ses paysages à couper le souffle, ses forêts encore vierges et conservées, bref un endroit unique que l'on ne retrouve nulle part ailleurs ici dans la région. Nous sommes charmés!

Mais voilà qu'en 2009 la déception s'empare de nous. Nous venons d'apprendre qu'un méga projet est maintenant en cours afin de créer un parc éolien totalisant **75** éoliennes sur les hauts sommets du Parc régional du Massif du Sud. Il est important de préciser ici que nous ne sommes pas en défaveur de l'énergie éolienne, mais de façon réfléchiée et pas n'importe où quand même! Cette fois-ci c'est vraiment trop et surtout inacceptable pour nous tous résidents de Bellechasse. Un tel projet est insensé et beaucoup trop gros pour la région. Ce dernier amènerait déjà à court terme de graves conséquences au niveau de l'écosystème si fragile que représente actuellement ce site exceptionnel; Animaux, oiseaux, flores et eau potable ne sont que quelques exemples d'éléments physiques qui règnent en parfait harmonie au Massif du Sud et qui par surcroît, deviendrait tout à coup gravement touché et ce de façon irréversible par un tel chambardement humain. Comment encore une fois notre gouvernement peut-il avoir ouvert une porte à l'implantation de ce monstrueux projet à un endroit où la nature y est encore intact? Il n'y a pas de prix à sacrifier un si bel endroit comme le Massif du Sud!

Lors de la 1ère partie de l'enquête du BAPE tenue à St-Luc en décembre dernier, le promoteur du projet Saint-Laurent Énergies (SLE), a bien essayé de nous convaincre par la présentation de son plan d'action et par tout le travail effectué afin « d'amenuiser » l'impact sur l'environnement mais malheureusement pour lui, ses efforts ne semblent pas nous avoir rallié à sa cause. À mes yeux à moi, c'est plutôt l'aspect monétaire \$\$\$ du projet et non le respect de l'environnement qui a ressorti de cette présentation!

## L'aspect unique que l'on retrouve au Parc régional du Massif du Sud:

- Avec ses 915 mètres d'altitude, le mont Saint-Magloire représente l'un des plus hauts sommets que l'on retrouve ici au Québec dans la chaîne de montagne des Appalaches. Inévitablement avec l'installation d'un parc éolien à cet endroit, l'équilibre et l'existence de certaines espèces animales et végétales pourraient être compromises. On a juste à penser aux espèces d'oiseaux nicheuses comme la très rare **Grive de Bicknell**, espèce jugée « vulnérable » au Québec et dont sa survie dépend directement de son habitat très spécifique que l'on retrouve seulement sur les hauts sommets s'élevant à plus de 700 mètres d'altitude. Dans certains pays, aussitôt qu'une telle espèce d'oiseau est jugée « vulnérable » et surtout bien représentée à l'intérieur d'un site favorable à son existence, on ne peut même pas penser à exploiter ce territoire...
- La forêt de type « boréale » ne se retrouve nulle part ailleurs que sur les très hauts sommets du Parc régional du Massif du Sud: Sa végétation de la zone des sommets n'a pas d'équivalent dans la région. C'est une forêt résineuse de type « boréale » dominée par le sapin. Cette forêt reproduit en altitude, des habitats que ne l'on retrouve seulement qu'à plusieurs centaines de km plus au nord. La sapinière à oxalide, une association végétale très peu commune, occupe les sommets les plus hauts. Ces habitats très particuliers abritent une faune nordique que ne l'on retrouve que dans de rares endroits au Sud du Saint-Laurent, On y confirme entre autres, les espèces nicheuses suivantes: Grive de Bicknell (espèce en péril au statut jugé « vulnérable » depuis 2009 au Québec), Tétras du Canada, Mésangeai du Canada, Mésange à tête brune, Pic à dos noir, Pic à dos rayé, Moucherolle à côtés olive, Moucherolle à ventre jaune, Bruant fauve, Durbec des sapins et j'en passe sans toutefois vouloir négliger les autres...
- **L'Orignal** est un résident permanent du Parc régional du Massif du Sud: Lors de derniers inventaires effectués, on pouvait y dénombrer un cheptel pouvant totaliser près de 200 individus. L'Orignal est un mammifère qui a besoin de TRANQUILLITÉ pour vivre et se reproduire. Considérant l'activité humaine qui se déroulera 365 jours par années à cet endroit, il est certain que l'espèce verra sa reproduction ainsi que son habitat considérablement touché par l'impact d'un tel parc éolien. En plus d'être déjà confronté à une chasse sportive des plus intensive à chaque automnes au Parc régional du Massif du Sud, comment maintenant ce gros gibier pourra-t-il y vivre en paix avec toute cette activité humaine présente à l'année?
- **L'Omble de fontaine** mieux connue sous le nom de « Truite mouchetée »: Le Massif du Sud est à la tête de plusieurs cours d'eau de la région dont la Rivière Etchemin, la Rivière du Sud ainsi que la Rivière Daaquam et constitue une zone d'allopatie (secteur où on ne retrouve que de la « truite mouchetée»). Cette espèce de poisson vigoureuse vivant en eau **froide et propre** est extrêmement vulnérable à l'érosion des cours d'eau causé par les travaux relatifs à un parc éolien. Considérant tous les travaux futurs qui seront effectués par SLE afin de créer au-delà de 40 km de nouveaux chemins d'accès au parc éolien (s'ajoutant au 25 km déjà existant...), le drainage des fossés pour pouvoir conserver les chemins secs et sécuritaires, ainsi qu'au déboisement massif requis pour la création des 75 éoliennes, il est d'une évidence qu'avec tous ces perturbations de l'habitat, la population subira une baisse drastique de ses effectifs. Lors de périodes de fortes pluies, tous les sédiments qui y seront arrachés par la quantité et surtout par la

force du débit de l'eau causeront de forts dommages aux ruisseaux et aux rivières abritant l'Omble de fontaine. Inévitablement l'effet de non-retenu causé par ces périodes inhabituelles de crues pourront également avoir de graves répercussions sur le cours des rivières situées à des kilomètres en aval. L'eau descendra maintenant plus vite de la montagne donc sera plus brouillée et surtout plus CHAUDE en été. Cette eau fraîche qui était jadis retenue et filtrée de façon naturelle par la végétation et selon la disposition du terrain (mousse de sphaignes, effet « serpentín » des cours d'eau, ombres naturelles, etc...) sera maintenant confinée à une pente abrupte lors de sa descente des hauts sommets. Le réchauffement de l'eau des rivières est également un facteur qui pourra être ressenti dans un avenir rapproché pour ce qui est des populations d'Omble de fontaine et même pour celles du Saumon atlantique qui recommence timidement à être inventoriée ces dernières années dans les eaux de la Rivière Etchemin.

- J'aurais pu me pencher sur beaucoup d'autres richesses naturelles, espèces animales et végétales qui sont également bien représentées au Parc régional du Massif du Sud (fleurs, insectes, petits mammifères, chauve-souris, etc...) mais de manière non-négligeable, je préfère me limiter à ce que je connais le mieux.

### **Développement durable en péril au Parc régional du Massif du Sud:**

Selon ce que j'ai pu constater en lisant et surtout en analysant LES 16 PRINCIPES évoqués dans un document produit par le ministère du Développement durable, Environnement et Parcs concernant la **Loi sur le développement durable au Québec**, mentionnée à l'article 6, chapitre II, je ne crois pas que dans le cas actuel avec la réalisation d'un tel projet éolien au Parc régional du Massif du Sud, que ces règles ont été suivies et surtout bien respectées dans l'étude d'impact réalisée par le promoteur SLE. À la lecture de ces seize points, cinq m'ont sautés aux yeux dans un non-respect évident envers les citoyens et du milieu touché: Les voici (tirés du document officiel produit par le gouvernement du Québec):

*a « **santé et qualité de vie** » : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;*

En quoi, dans le cas du futur parc éolien projeté au Parc régional du Massif du Sud, lorsqu'il sera terminé et en opération, améliorera-t-il la qualité de vie à tous ceux et celles qui se sont opposé à une telle réalisation? Et du même coup, peut-on conclure ici en une pleine harmonie avec la nature quand nous les visiteurs actuels constateront rapidement les dommages causés à l'environnement lors de nos prochaines visites au parc? Non-respect évident du point a.

*b « **équité et solidarité sociales** » : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;*

Encore une fois ce point est discutable car le seul qui en ressortira gagnant au niveau de l'équité, c'est le promoteur SLE et personne d'autre. En obtenant le feu vert de la part du gouvernement du Québec, le

parc éolien battra son plein essor économique et le côté environnement passera rapidement au dernier échelon. Encore une fois ce seront les générations actuelles et à venir qui en écoperont et qui en fin de compte, n'en ressortiront pas plus solidaires et surtout pas plus riches... Non-respect du point b.

*c « **protection de l'environnement** » : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;*

Le contrat octroyé à SLE par le gouvernement du Québec est d'une durée de dix ans avec possibilité d'un autre dix ans renouvelable par la suite. Malheureusement encore une fois nous aurons pas le temps de se rendre aux cinq premières années du présent contrat pour constater les dommages irréversibles causé à ce fragile et unique écosystème. Si des suivis rigoureux sont effectués durant cette période afin de protéger l'environnement de la très rare Grive de Bicknell, nous réaliserons rapidement le déclin de cette espèce faute de protection de son environnement. C'est évident qu'avec une telle pression humaine et industrielle soutenue, l'espèce ne pourra en supporter plus et risque de disparaître totalement du Parc régional du Massif du Sud. L'exemple de la Grive en n'est qu'une, mais plusieurs autres espèces animales dont l'Original verra ses effectifs chuter rapidement car encore une fois l'intrusion humaine sur son domaine vital aura vite fait de lui faire tort... Encore une fois même constat, non-respect du point c.

*h « **partenariat et coopération intergouvernementale** » : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;*

Sur le plan environnemental, ce sera une grosse erreur d'implanter 75 éoliennes au Parc régional du Massif du Sud. En plus de ce projet, nous apprenons dernièrement l'autorisation de la part du gouvernement du Québec à l'instauration d'un autre projet éolien, cette fois-ci communautaire, à proximité dans la petite municipalité de St-Philémon. En étant voisine « directe » au Parc régional du Massif du Sud, il faut considérer qu'avec l'installation de ces **11** nouvelles éoliennes, l'impact environnemental sera à nouveau durement ressenti dans le milieu forestier et social. Au total, c'est **86** énormes éoliennes qui viendront perturber, dans un rayon très rapproché, nombreuses espèces animales et végétales ainsi de déguiser considérablement un paysage jusqu'à ce jour conservé de façon magnifique.

Sur le plan social, je peux vous affirmer que depuis quelque temps ce n'est vraiment pas facile pour nous de faire valoir nos arguments lors de discussions concernant cet imposant projet éolien. À plusieurs reprises lors d'échanges sur le sujet avec des citoyens de mon village (nous sommes à peine 1200 dans la petite municipalité où j'habite), souvent on nous « étiquette » comme étant des « verts » ou bien des gens qui ne comprennent rien. Les gens sont persuadés que ce projet amènera richesse et retombées économiques importantes pour la région. Sur le plan environnemental, les gens ne veulent pas en entendre parler. Ils préfèrent se concentrer sur l'argent et de fermés les yeux pour le reste. En autant que ce ne soit pas dans leur cour, les gens semblent s'en foutre complètement. Je peux vous dire que ce sujet amène beaucoup d'interrogations et surtout beaucoup de frustrations de la part de plusieurs citoyens. À chaque jour, je considère que j'ai ma place lors de ses discussions mais néanmoins par le fait même, je trouve que ma famille et moi sommes victimes d'un très grand déchirement social au sein de notre communauté parce que nous ne pensons pas comme eux. Ce n'est vraiment pas évident pour nous vivant dans un si petit milieu de conjuguer avec tous ces préjugés que certaines personnes

peuvent véhiculer à notre égard...

Sur le plan économique et bien là la question ne se pose même pas... Seul SLE et Hydro-Québec en ressortiront gagnant. Non-respect du point h.

*k « **protection du patrimoine culturel** » : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;*

Ici je pourrais « frapper » fort sur tout ce qui n'a pas été respecté par le gouvernement du Québec en ouvrant des portes à des promoteurs étrangers afin de les inviter à venir exploiter un joyau de notre patrimoine culturel qu'est notre Massif du Sud. C'est à NOUS citoyens de Bellechasse de choisir et surtout de décider de l'avenir de notre patrimoine culturel. Depuis le tout début de ce projet de parc éolien au Parc régional du Massif du Sud que j'ai l'impression de me faire jouer dans le dos par mon gouvernement. J'ai comme l'impression que tout est décidé d'avance par nos élus et que nos efforts pour la sauvegarde de notre milieu semble impossible... Non-respect du point k.

### **Solutions et recommandations pour la sauvegarde du Parc régional du Massif du Sud:**

Nous savons très bien qu'à ce stade-ci du processus pour la réalisation du projet éolien proposé par le promoteur Saint-Laurent Énergies, que la totalité des plans et devis sont complétés et comme ses dirigeants l'on clairement laisser entendre lors de la 1ère partie des audiences, ne semblent pas ouvert à la modification de leur projet. Comme je l'ai mentionné en ouverture de ma présentation, ce projet de parc éolien au Parc régional du Massif du Sud est au départ beaucoup trop imposant et surtout, d'une **incompatibilité** évidente pour ce qui est de l'environnement unique et fragile que l'on retrouve sur les hauts sommets des massifs du Sud. Afin de minimiser les impacts **irréversibles** qui seront causés à l'ensemble de cet écosystème fragile, plusieurs recommandations et décisions s'imposent afin d'éviter le pire et de rendre la réalisation de ce projet crédible aux yeux de tous. En voici quelques-unes:

- Considérant l'ouverture d'esprit de la part d'une grande partie des québécois à l'instauration de ce mode d'énergie « verte » dans les années futures, mais étant en défaveur par l'ampleur d'un si gros projet éolien prévu au Parc régional du Massif du Sud, serait-il possible de revoir à la baisse le nombre d'éoliennes prévues à cet endroit en diminuant au moins du tiers le nombre projeté? De 75 on passerait à **25**, ce qui me semble beaucoup plus logique et respectueux pour l'environnement si on considère du même coup la réalisation d'un autre parc éolien voisin, celui de St-Philémon avec ses 21 éoliennes prévues?
- Considérant que les plus hauts sommets des massifs du Sud sont des habitats uniques et intouchables, il serait primordial selon ce qui a été présenté par la coalition visant à créer une **aire protégée** au Parc régional du Massif du Sud, d'obtenir cette certitude de la part des dirigeants de SLE et du même coup d'élaborer avec eux, une « vraie » aire protégée? Cette dernière aura pour but de bien respecter la végétation, la faune et surtout une espèce menacée

comme la Grive de Bicknell donc l'habitat optimal se retrouve uniquement au-delà des 700 mètres d'altitude.

- Considérant les travaux effectués auprès des représentants du Service Canadien de la faune (SCF) et du Ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) sur la distribution des zones d'observation de la Grive de Bicknell et après juxtaposition des cartes des deux parties, nous pouvons constater la présence de ces grives dans **19** des espaces prévues pour l'installation d'éoliennes. Si on veut vraiment protéger cette espèce en protégeant l'habitat optimal de cette grive, il faudra interdire totalement l'installation d'éoliennes dans ces secteurs d'où l'idée de l'aire protégée qui en émerge.
- Considérant la ferme intention annoncée l'automne dernier par M. Pierre Arcand ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) à implanter de plus en plus des **aires protégées près des milieux urbains**, démontrerait d'une façon claire et précise qu'en protégeant cette partie du Parc régional du Massif du Sud, le territoire y serait sauvé et du même coup se verrait attribuer un statut officiel d'aire protégée.
- Considérant que l'eau potable est devenue une préoccupation majeure au niveau planétaire et que cette ressource s'avère disponible sur les hauts sommet des Massifs du Sud, il est d'une importance capitale de revoir le plan de gestion du Parc régional du Massif du Sud et d'y interdire tout genre d'exploitation pouvant causer des torts irréparables à cette richesse inestimable qu'est l'EAU.
- Ayant visité à l'été 2010 le parc éolien de Carleton-sur-Mer en Gaspésie, j'ai pu y observer une partie des 73 éoliennes installées au sommet du Mont St-Joseph à 555 mètres d'altitude et je peux vous affirmer que ces dernières tournaient très bien malgré qu'elles n'étaient pas juchées à plus de 700 mètres d'altitude. Pourquoi ne pas abandonner l'idée d'aller s'installer au « TOP » de la montagne de la part de SLE afin de minimiser la détérioration du milieu et du même coup, démontrer à tous leur honnêteté à vouloir conserver ce milieu inestimable? Je crois fermement que leurs affirmations voulant que les couloirs de vents sont meilleurs au-delà de 700 mètres d'altitude ont une certaine vérité, mais je me questionne sur le fait d'installer les éoliennes plus bas à un niveau inférieur sur la montagne, à moins de 700 mètres par exemple. Est-ce que le vent serait vraiment insuffisant à faire tourner les éoliennes et viendrait du même coup compromettre la rentabilité du projet?

### **Conclusion:**

Il va de soi que le principe de l'énergie éolienne, une énergie dites « verte » et renouvelable, est de plus en plus populaire au Québec et doit être considéré pour les années à venir. Nous avons toujours gardés, ma famille et moi, une ouverture d'esprit face à ce type d'énergie. Par contre ce type d'application doit être réalisée de façon réfléchie et **NON** par l'imposition d'un tel projet qui nous paraît au préalable, une véritable catastrophe sur le plan environnemental. Étant confronté à cette triste réalité qui plane au niveau du Parc régional du Massif du Sud, nous ne pouvons que confirmer notre total **DÉSACCORD** face à la venue de ce parc éolien. Son incompatibilité avec la fragilité du milieu devrait être suffisante à revoir la pertinence d'un tel projet par nos autorités. Actuellement la véritable vision d'avenir pour un

tel parc est sa survie à long terme et la promotion pour sa conservation immédiate. En posant une action directe et en s'opposant à la réalisation de ce parc éolien, le gouvernement du Québec aura été à l'écoute de la population et du même coup, aura contribué à la sauvegarde d'une richesse inestimable tout en respectant le principe d'un développement durable pour les générations actuelles et futures. Il n'y a pas de prix à sacrifier NOTRE Massif du Sud!

Maintenant, après plusieurs heures consacrées à la rédaction de ce mémoire, est venu le temps de vous remercier gens du BAPE, pour avoir pris le temps de me lire et surtout d'avoir pris en considération mes craintes, mes hypothèses ainsi que mon véritable point de vue face à ce que je considère être une très grosse erreur si jamais un tel parc éolien venait qu'à voir le jour. Simple citoyen concerné, j'aurai par la présentation de mon mémoire, mis tout mon cœur sans aucune pression parallèle, sans aucune rémunération s'y rattachant, de façon naturelle et dans mes propres mots simplement en laissant parler ma raison et surtout en ayant fait ma part pour éviter le pire.

Merci.

**Robin Gingras**  
18 janvier 2011